La Caquerettaz, en dessus des Charbonnières, un alpage disparu

Ce petit alpage, avec chalet, qui deviendra plus tard partie intégrante de l'alpage de la Cerniaz reconstitué à partir de celui-ci et des communs de la Cornaz, ne sera pas facile à retrouver du fait de sa modestie. Comme aussi de sa situation toute particulière, coincé qu'il fut toujours entre les grandes parcelles du Bonhomme à vent, les Grands Billard du côté du village, le territoire de la Cornaz, à bise, et enfin les grandes propriétés d'occident, les Crêts à Châtron et le Chalet Hermann.

On peut supposer que la place qu'il occupa au début du XIXe siècle par exemple, correspond à peu près au territoire d'une cohorte d'habitants de la Cornaz le 1er avril 1926[1]. On lit :

… aux sieurs Michel & Jean Isaac Rochat frères, aux filles de feu Aimé Rochat vivant leur frère & à honn. Abel Rochat leur cousin, tous de la Cornaz, rière les Charbonnières, tous icy presens avec les sieurs Moyse Nicoulaz & Simeon Meylan assesseurs consistoriaux tutheurs des dittes filles suivant le pouvoir à eux donné par le vble Consistoire du Lieu ; assavoir leur piece de paturage en tout son contenu tant riere Malevaux vers chés le bonhomme qu'à la Cornaz, le toutage entr'eux indivis et limittant les champs ou confin des dittes Charbonnieres par les cloisons ou murs qui y sont d'orient, les montagnes à Madame la Collonnelle De Beausobre, à Monsr le Ministre Harmand & au nommés Michel & Abrham Rochat d'occident, ceux à Pierre Meylan des Viffourches de vent, la ditte Dame avec Simeon Rochat de bise…

Cette passation s'est faite pour la somme de 175 florins outre les vins.

On peut comprendre, par une lecture attentive, que ce territoire concerne, plutôt que la Caquerettaz elle-même, ce qui semble être déjà les Communs de la Cornaz. Ainsi ceux-ci dès lors se transmettront d'une famille à l'autre par héritage jusqu'au final ils soient racheté par l'un des descendants possibles, Louis Rochat du Vieux Cabaret qui en constituera donc la Cerniaz.

Pour retrouver vraiment la Caquerettaz, telle qu'elle apparaît encore sur le plan de 1879 ci-dessous, il faut se tourner plus à vent des Communs de la Cornaz pour découvrir les pâturages … *ceux à Pierre Meylan des Viffourches de vent.*

Ceux-ci sont passés à clos et à record le même jour 1er avril 1726[2]. On lit :

… à honnête Pierre Meylan des Viffourches present et acceptant ; assavoir une piece de paturage à lui appartenante existante riere le territoire de lad. Commune, au lieu dit vers chés le Bonhomme comme il a possedée iusque icy sans pourtant attoucher aux terres arribles qui y sont qui ne seront renfermées

[1] Registre des passations à clos et à record de la commune du Lieu, ACL, EA9, pp. 50-53.
[2] Idem, pp. 87 à 90

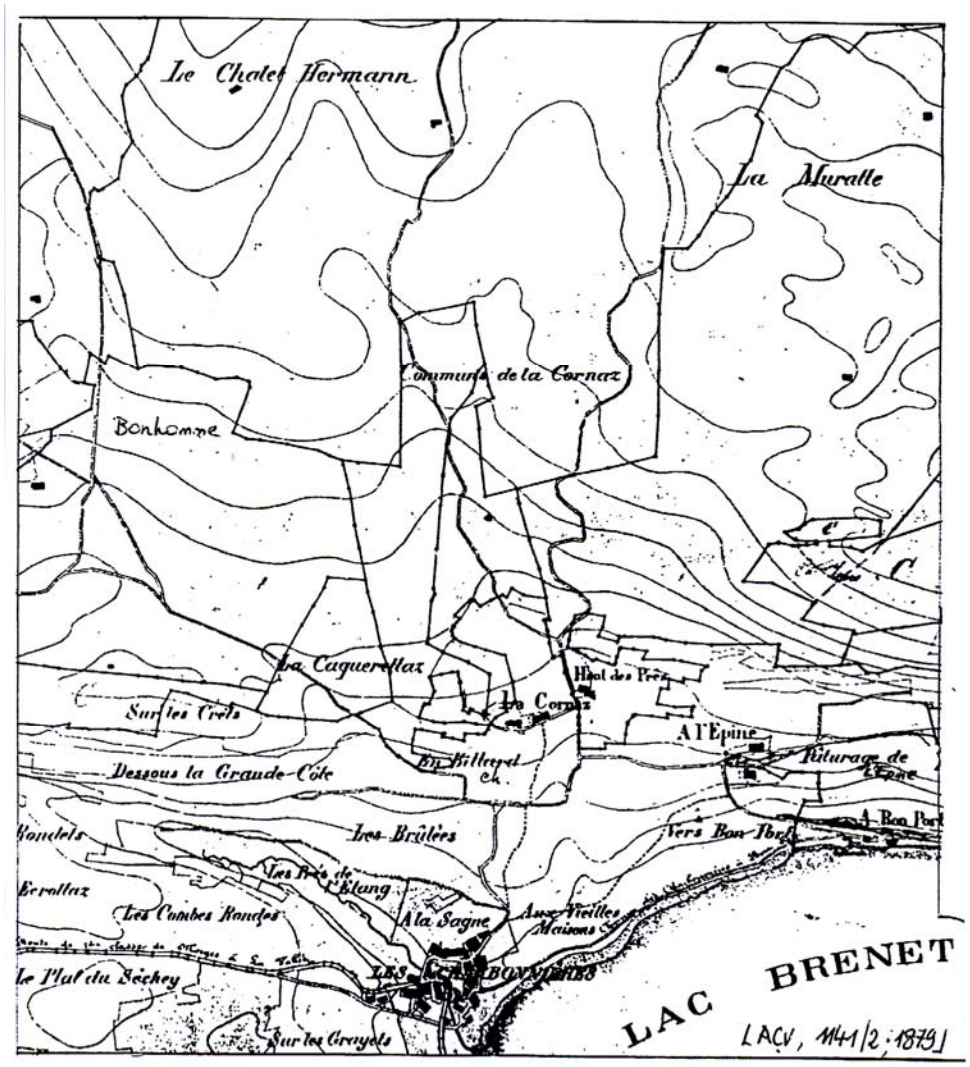

dans la présente passation, les dits paturages limitant la grand coste soit les grands billiard d'orient les paturages au Sr. Michel Rochat & à ses indivis de la Cornaz d'occident, ceux aux hoirs de feu Simeon Meylan du Sechey de vent et ceux au dit Sr. Michel avec ceux à ses adionts de bise.

La passation a été faite pour le prix de 60 florins outre les vins. C'est donc, si l'on considère que le prix des passations est grosso modo en fonction des surfaces, un petit alpage environ trois fois moindre que les communs de la Cornaz. On peut comprendre aussi qu'il y avait quelques terres « arribles » que nous ne savons pas trop où situer. Serait-ce du côté des Grands Billiards et touchant le territoire agricole des Charbonnières ?

Quoiqu'il en soit, nous voici avec une quasi certitude sur le territoire de la Caquerettaz qui ne porte pas encore ce nom. On dit Bonhomme, tout simplement, vaste zone d'un bon km2 et que chacun aujourd'hui connaît.

Ce territoire, jusqu'au début du XIXe siècle où nous aurons de nouvelles informations, put se transmettre quelque temps dans la famille Meylan des Viffourches, ou se vendre plusieurs fois. Seule ici la lecture attentive des actes

notariaux permettrait de saisir les tractations immobilières attachées à cette modeste propriété.

En 1814, selon le cadastre de la commune[3], La Caquerettaz, qui a trouvé son nom on ne sait à quelle époque, appartient à Moyse Rochat Thionville. Le territoire est de 9806 toises, à 8,5 m2 la toise, cela donne environ 83 351 m2, soit un peu plus de 8 hectares. Les Communs de la Cornaz, font, en comparaison, 33390 toises, soit 283 815 m2, soit un peu plus de 28 hectares. Nous serions donc en présence des mêmes parcelles qu'au début du siècle précédent, avec des limites qui n'auraient que peu changé.

Pour la Caquerettaz, cette surface permettrait de nourrir 3 vaches, il n'y aurait donc pas vraiment lieu d'y construire un chalet. Et pourtant une telle construction exista. Elle se découvre par exemple sur le plan 1812-1814 établi à partir des relevés cadastraux 1812-1814 (voir à la page suivante). Le chalet se trouve juste sous le nom de Rochat.

On pouvait même le découvrir déjà, ce nous semble, sur la carte IGN de 1785, aussi à découvrir ci-dessous. Il figure sous le nom de cht Bayard, qui n'est que la transcription écrite fantaisiste de Billiard que ces Messieurs les géologues du roi de France n'étaient naturellement pas capables d'écrire de manière correcte. Pour deux raisons.

1o Ils n'avaient pas de cartes valables et détaillées à disposition, la leur serait la première et d'une exactitude cartographique formidable.

2o Il se renseignait verbalement auprès de la population et orthographiaient à leur manière ce qu'ils avaient pu entendre.

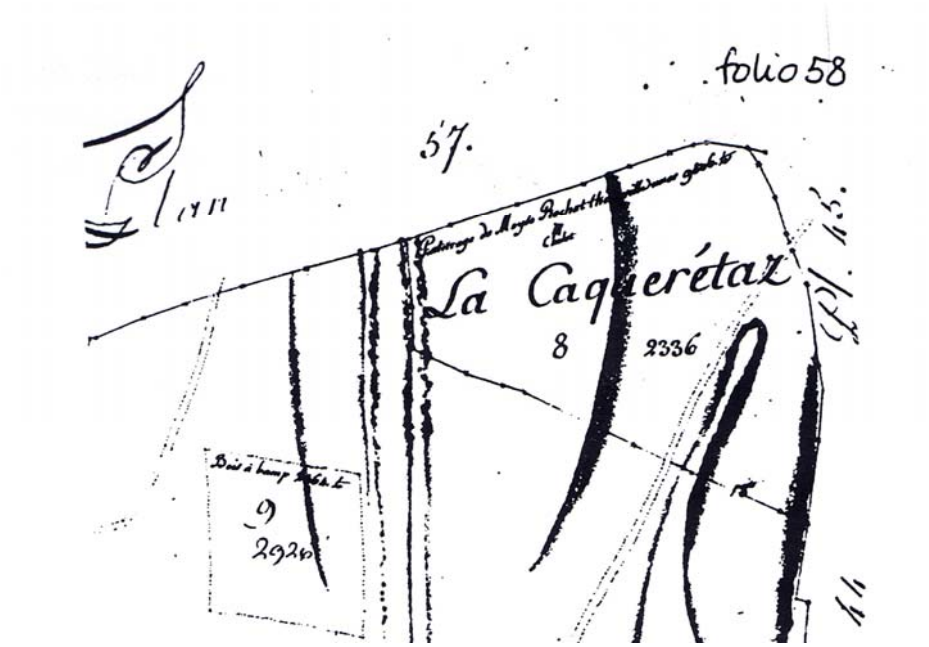

Carte 1812-1814, ACL GAB 6, folio 58

[3] ACL, GAB 6, 1812-1814. Original aux ACV.

Carte IGN 1785

Ce chalet apparaîtra encore sur la carte topographique du Canton de Vaud en 1877-1880. A voir ci-dessous.

Il n'était pourtant pas fort vaillant en 1837, alors que passèrent par le village la commission des taxateurs de maisons[4] :

Rochat Moïse, Thionville. La Caquerétaz, pâturage lui appartenant. Un chalet, majeure partie en bois, de chétive construction, en mauvais état. Il

[4] GEB, 141/2, 1837. Volume II, p. 2

comprend une cuisine sans cheminée, deux chambrettes et une écurie. Contenance 6 toises. Juste valeur fr. 200.-

Pas de cheminée, et pour cause, on n'y fabriquait pas de fromage. Le peu de bétail qui alpait ne l'aurait pas permis. Reste à savoir ce que l'on faisait de son lait, ramené au village pour les besoins de la famille peut-être. Vendu à des voisins qui quant à eux en feraient du fromage. Une fromagère certes existe déjà au village, mais celle-ci est fermée l'été, alors que l'essentiel du bétail est monté aux alpages.

Venons-en maintenant aux Thionville. Ceux-ci habitent aux Crettets, dans la maison dite chez Pipi, qui sera vendue au décès du dit à Jean Brocard aujourd'hui lui aussi décédé.

Cette maison figure au no 84 du plan 1812-1814, hameau dit Aux Crettets. Alors elle est propriété de Marie Charlotte, femme de Moïse Rochat Thionville. Ce dernier, s'il n'est pas propriétaire de la maison, on ne sait à la suite de quelles difficultés familiales, ou serait-il ici le prince consort, l'est tout au moins de l'alpage de la Caquerettaz, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Nous ne referons pas ici toute la trajectoire de la famille Rochat-Thionville, renvoyant le lecteur à une brochure qui n'attend que sa publication, *Essai sur les Thionville, une famille des Charbonnières*. Signalons qu'elle acquit probablement son nom lors des campagnes de France où l'un des leurs aurait participé, stationné près de Thionville, dans ce même pays. Et qu'elle mena une vie discrète tout au long de ce XIXe siècle, toujours surnommée de telle manière, existence prolongée encore une partie du XXe siècle.

Ainsi le dernier représentant de la famille toujours en possession de la maison ancestrale, fut Rochat Alfred dit Pipi, né le 15 janvier 1884, décédé le 2 février 1960.

Célibataire, il n'eut pas d'enfants.

Signalons que malgré tout la famille eut ses prolongements aux Charbonnières par d'autres membres, par le biais notamment de Fritz Rochat dit Zollion, qui vécut dans la maison familiale alors qu'il était marié avec enfants. Il était né le 4 août 1866, fils de Moïse Emile et de Fanchette Euphrasie née Rochat.

Il construisit une maison au bord du lac en 1900 et s'y installa avec sa nombreuse famille, dont Victor Rochat dit Toto, agriculteur, petit industriel et bientôt épicier et monteur de boîtes.

Afin de ne pas rallonger sur cette famille, nous vous proposons de consulter l'arbre généalogique figurant dans les documents annexes.

Retournons à la Caquerettaz. Lors d'un partage de la totalité des biens au sein de la famille, du 3 mars 1896, notaire John Capt au Sentier, on constate la présence de 3 héritiers, lesquels toucheront chacun l'un des trois lots constitués. Le premier échoit à Louis-Elie Rochat. Il consiste en différents champs et en la maison. Le second échoit à Moïse-Emile Rochat, composé uniquement de

champs. Le troisième est attribué à Adèle Louise Golay. Y figure la Caquerette, pâturage de dix hectares quinze ares soixante mètres, taxé 1539 francs, et la Caquerette pâturage de deux hectares neuf ares trente quatre mètres, taxé 523 francs. Le tout avait été évalué à la somme de 26 868 francs quatre vingt dix centimes, ce qui faisait 8956.- trente centimes par héritier.

En fait les biens ont tous étés vendus, par mise publique ou par arrangement, ce même jour 3 mars 1896. Une double page établie par le même notaire Capt établit la liste des acheteurs. Parmi ceux-ci Louis Elie Rochat, l'un des copartageants, qui rachète des immeubles pour 9770.35, soit à peu de chose près la valeur de sa propre part qu'il a très certainement acquise ainsi qu'elle était présentée dans l'acte de partage. Les autres propriétés des copartageants atterrissent toutes dans les mains de divers habitants du village des Charbonnières.

On découvre parmi les acheteurs Louis Rochat rentier, il est cité une deuxième fois sous le nom de Charles Louis Rochat Pantalon, qui acquiert pour 5080.30 de terrains. Il s'agit de manière presque certaine, non seulement de champs, mais aussi de l'alpage de la Caquerettaz.

Une question à ce sujet, et d'importance. Nous avions toujours cru que l'ancien chalet se situait sur l'emplacement actuel de la Cerniaz. Or Louis Rochat y construit son chalet avant l'acquisition de la Caquerettaz, soit en 1892. Il semblerait donc que les ruines de la bâtisse primitive de ces lieux soit située ailleurs. Et pourtant, la carte générale de 1812-1814[5], l'indique, l'ancien chalet de la Caquerettaz correspond, à peu de chose près, à l'emplacement de l'actuel chalet de la Cerniaz.

Il y donc là un mystère que pour l'heure nous ne pouvons pas percer.

[5] GC 1141/1, 1812-1814, reproduite en annexe.

Documents annexes

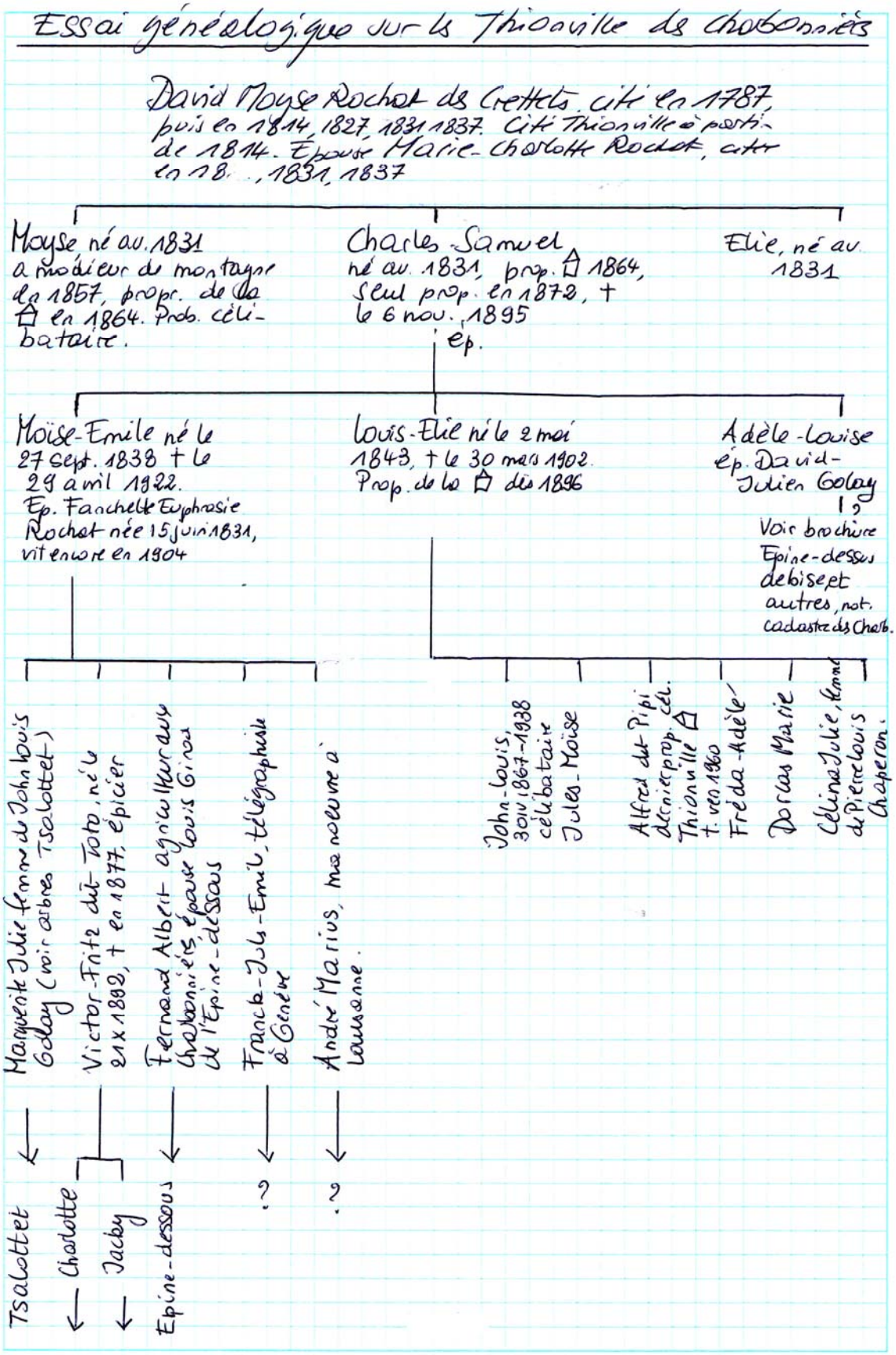

Carte 1812-1814, ACV, GC 1141/1